Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

****

Section du Finistère
http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

Compte-rendu CTPD du 11 février 2010

Nous avons rappelé au Président du C.T.P.D. que la loi sur la mobilité concernent les fonctionnaires de la DGFiP contredisant ainsi son affirmation selon laquelle ils seraient exclus du champ d'application de cette loi. A Rennes, M. PARINI l'a confirmé. Il a en outre affirmé que la gestion prévisionnelle des emplois et le maillage propre à la DGFIP devraient dans la mesure du possible en limiter l'impact.

Avant d'engager le débat sur les différents points à l'ordre du jour, nous avons demandé à la parité administrative de nous fournir des documents précis afin que nous puissions apprécier dans toute leur ampleur les évolutions envisagées.

1 – Organisation de la F.I. dans le département :

La Direction entend mettre en place un pilotage unique pour apporter un soutien technique au quotidien aux services et expertiser les bonnes pratiques pour les mutualiser.

Le document support soumis aux membres du C.T.P.D. ne comportait aucune information concrète et les réponses obtenues au cours de la séance n'ont pas dissipé nos interrogations :

- quid du rôle du A dans les F.I.E. ?
- quid de la répartition des attributions entre le responsable de la F.I. (pilote) et l'expert (copilote) ?
- quid de la masse importante du travail de gestion ?
- Quid de la répartition des dossiers contrôles ?
- Quid de la gestion des personnels des FIE ?

Nous nous interrogeons : quel but poursuit l'administration en proposant au CTPD d'examiner un document préparatoire, non finalisé dont elle tente d'atténuer, a priori, les conséquences sur l'organisation de la structure F.I. En outre, le président a annoncé une note de service et une réunion de l'ensemble de la F.I. pour fin mars.

FO DGFiP a indiqué qu'en fonction de la teneur de cette note, les syndicats demanderaient un autre CTPD.

2 – Le C.S.P. À distance :

la direction a décidé de mettre en place le C.S.P. à distance infra-départemental afin de garantir le maintien des emplois dans les petits sites en leur confiant le contrôle de dossiers rattachés territorialement à un autre site.

Mais les faits sont têtus et démentent que les emplois seront préservés. En effet, au 1er septembre 2010 la direction supprime des postes dans les sites ayant mis en place le S.I.P. (Carhaix, Douarnenez et Quimperlé). Comment faire du CSP avec 1 agent en moins, alors qu'aujourd'hui le temps manque pour en faire ?

Enfin, ce dossier également n'est pas abouti. La parité administrative n'a fourni ni les sites qui se dessaisissent du CSP et ni ceux que le reçoive, ni le nombre de dossiers, ni le type de

contrôle concerné. L'impact du travail de préparation en amont du contrôle n'a pas été étudié, etc....

Dossier pas abouti ou désinvolture à l'égard des représentants du personnel donc du personnel lui-même puisque cette organisation sera mise en œuvre fin du 1er trimestre 2010.

3 – SIP de Morlaix :

Nous avons observé que le SIP de Morlaix dispose d'un encadrement étoffé : 2 A + et 1 A. comparativement aux SIE SIP du département qui pour une double structure disposent d'un A + et de deux A.

FO DGFiP a demandé à la Direction de réfléchir au rôle des adjoints de SIP et surtout à un éclatement des SIE SIP car la gestion d'une telle « usine à gaz » est impossible dans de bonnes conditions.

Nous avons fait part de nos interrogations sur le dimensionnement de la cellule recouvrement.
En réponse, le Directeur de la Gestion Publique, présent au C.T.P.D., a indiqué qu'elle est plus que correctement dotée en personnel. Par ailleurs, il a précisé que le maillage des trésoreries sur la région de Morlaix allait évoluer dans l'avenir : Saint-Thégonnec, Lanmeur et Plouigneau pourraient être concernés. Ce discours est dans la continuité de celui du TPG qui dans le dernier CTPL Trésor n'avait pas caché ses perspectives de « resserrement » du réseau des Trésoreries sur le pays de Morlaix, laissant même entendre qu'une spécialisation des activités pourraient se mettre en place autour d'un ou deux pôles gestion publique pour la partie collectivités locales, et du SIP pour l'impôts des particuliers.

La mise en place du SIP de Morlaix était soumise au vote :

Pour : administration et C.F.D.T.
Contre : F.O. DGFIP 29, Snui, C.G.T.

Questions diverses :

Accueil de Brest : 8 emplois seront dédiés mais aucun emploi supplémentaire ne sera créé. Les 4 agents (2 du Trésor et 2 de la DSF) souhaitant rejoindre cette structure seront rattachés au SIP le plus important (Brest Abers) dans un secteur accueil intégré. En d'autres termes, il s'agit d'un transfert d'emplois entre services qui aura pour effet d'alourdir la charge de travail des services dont les emplois seront transférés au SIP le plus important. L'organisation future et le calibrage de la cellule accueil seront compliquée et surtout sans garantie pour les agents du SIP.

FO DGFiP a dénoncé ce projet contraire aux intérêts des agents des deux filières. Le CTPD pour les SIP de Brest est prévu au printemps, espérons que la direction aura compris le message !

Brest Duquesne : les travaux respectent le calendrier prévisionnel, les démolitions doivent être effectuées en soirée pour préserver les agents. Une solution sera mise en place pour la famille du gardien concierge.

Quimper Ty Nay : pas d'information nouvelle, le calendrier est confirmé pour un premier déménagement vers le 15 juillet.

Pôle de Recouvrement Spécialisé : Le cadre A+ sera connu lors de la prochaine CAP nationale car il n'y a pas de priorité locale recensée. La mise en place sera à l'ordre du jour d'un prochain CTPD.